



Carte de séjour si enfant français

Par **garinlo**, le **01/07/2016 à 23:12**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Je suis français; ma compagne va avoir un enfant et elle est demandeur d'asile depuis un an. quel va être son statut après la naissance de notre enfant, va t elle obtenir un certificat de séjour?
MERCI [smile4]

Par **amajuris**, le **02/07/2016 à 09:36**

bonjour,
le statut de votre compagne ne change pas par la simple naissance de votre enfant.
si vous reconnaissez cet enfant, votre compagne pourra demander un titre de séjour parent d'enfant français.
voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>
salutations